

DEPARTEMENT DE L'EURE
MAIRIE DE ST-ANDRE-DE-L'EURE

Conseil Municipal du mardi 03 mars 2020

Le mardi 03 mars 2020 à 19H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck BERNARD, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs BERNARD F., LEROUX S., TANGUY M., SAMSON M., SCHOIRFER R, ROUSSEL A., GASSIOT S., LE HENAND JP., AUGEREAU F., FORMENTIN J., LORIN A., GUIMPIED P., DELBECQUE JM., LOISEAU M. DUBOS Y., CHABAILLE B., CHULMANN F., CHABAUD A., SERGENT D., LOUST C., GERLITZER N., RAVANNE X., MERY S., CUDORGE A.

Absent(e) s:

Absent(e)s Excus (e)s : Mme WILLAERT A.,

Pouvoirs : - Mme DOIZE N. pouvoir à M. TANGUY Martial
- Mme JORDAN -ASSO E pouvoir à M. BERNARD F.

Formant la totalité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. GUIMPIED Patrick

Assiste à la réunion sans prendre part aux délibérations : Mme RUAL Valérie, DGS.

Nombre de Présents : 24 – Votants : 26 – Absents : 3

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2- Présentation et vote du compte administratif 2019 / 2020-011

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Stéphanie LEROUX délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur BERNARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

- dépenses d'exploitation 2019	3 515 352,18 €
- recettes d'exploitation 2019	4 162 432,51 €
- résultat d'exploitation reporté	835 168,17 €
- Excédent de clôture	1 482 284,50 €

Section d'investissement :

- dépenses d'investissement 2019	1 017 364,91 €
- recettes d'investissement 2019	1 150 147,24 €
- déficit d'investissement reporté	205 360,21 €
- Déficit de clôture	- 72 577,88 €

Restes à réaliser :

- dépenses d'investissement	216 049,03 €
- Recettes d'investissement	172 199,80 €

Excédent global de clôture : 1 365 821,39 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur BERNARD, Maire, le conseil municipal approuve à la majorité (nombre de votants : 24 . Pour : 21 ; Contre : 3 ; abstention : 0) le compte administratif du budget communal 2019.

3- Compte de gestion de la commune de l'année 2019 /2020-012

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les modifications qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

-Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4- Affectation des résultats /2020-013

Concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BERNARD, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de1 482 248,50 €
- un déficit d'investissement de 116 427,11 €

Décide, à la majorité (Pour : 23 ; Contre : 1 ; Abstention : 2) , d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	116 427,11 €
- Résultat de fonctionnement reporté (R002)	1 365 821,39 €
- Affectation du déficit d'investissement (D001)	72 577,88 €

5- Présentation et vote du budget primitif 2020 /2020-014

Monsieur le Maire donne lecture des prévisions proposées et acceptées par la commission des Finances :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 5 309 801,39 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 303 968,44 €

Équilibrées par la même somme en recettes d'investissement

Après examen, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 à la majorité (Pour : 23 ; Contre : 3 ; Abstention : 0)

6- Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020/ 2018-015

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (Pour : 23 ; Contre : 1 ; Abstention : 2) :

- le maintien des taux des taxes pour l'année 2020, comme suit :

- Taxe foncière bâti : 20,47 %
- Taxe foncière non bâti : 45,57 %

7- Vote de subvention Association RHIZOME - BP 2020 /2020-016

La demande de subvention de l'Association RHIZOME est proposée à l'assemblée pour délibérer sur le montant à accorder.

Considérant que la commission « Vie associative » s'était entendu pour accorder la même subvention que l'année passée, soit 1 500 € ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour le spectacle de Noël,

après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 2) d'accorder une subvention de 1 500 €, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association RHIZOME.

8- Vote de subvention Association HAND BALL - BP 2020 /2020-017

La demande de subvention du HAND BALL est proposée à l'assemblée pour délibérer sur le montant à accorder.

Considérant que la commission « Vie associative » s'était entendu pour accorder la même subvention que l'année passée, soit 500 €,

après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (Pour : 24 ; contre : 0 ; abstention : 2) d'accorder une subvention de 500 €, à l'association du HAND BALL.

9- Vote de subvention aux associations - BP 2020 /2020-018

Sur présentation de M. SCHOIRFER,

Vu les propositions de la commission « Vie Associative »,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur le montant des subventions accordées,

Considérant que les élus intéressés ne prennent pas part au vote, soit : M. TANGUY et son pouvoir, M. LE HENAND ; Mme AUGEREAU ; Mme FORMENTIN ; M. DELBECQUE ; Mme LOISEAU ; M. SERGENT ; Mme MERY.

Le conseil municipal vote à la majorité (nombre de votants : 17 ; Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 2) l'octroi des subventions aux associations ci-dessous :

	BASE	EXCEPTIONNELLE
APE	1 000,00 €	
AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	7 000,00 €	
CLUB DE LA GAITE	1 000,00 €	
COMITE DES FETES	800,00 €	3 000,00 €
COSP	1 800,00 €	
SOCIETE DE PECHE	1 000,00 €	
STE DE CHASSE	600,00 €	
ADS EMPLOI	1 000,00 €	
NOUSNOUS SYMPA	500,00 €	

COMITE DE JUMELAGE	300,00 €	
JARDINS ANDRESIEN	1 300,00 €	
ECOLE DU CHAT	2 000,00 €	
4A - AERODROME	300,00 €	
ECOLES		
MATERNELLE	1 406,16 €	
CHÂTEAU	1 657,88 €	
HOTEL DE VILLE	1 076,32 €	
EXPRESSION ARTTRISTIQUE		
DOUBLE CROCHE ET CONTREPOINT	400,00 €	
PAUSE PHOTO	1 200,00 €	
POLARIS	300,00 €	
SPORT		
ADEL	550,00 €	
JUDO	2 000,00 €	
KARATE	1 000,00 €	
EURE TONIC	700,00 €	
ASA FOOT	7 000,00 €	
ASTRIAL	4 000,00 €	
GRIMP EURE	3 000,00 €	
RUGBY	2 500,00 €	
ASSOC FAMILIALE DANSE	1 000,00 €	
PETANQUE	500,00 €	
BASKET	1 500,00 €	
LA FLECHE ANDRESIENNE	600,00 €	
BADMINTON	350,00 €	
ASACA	1 800,00 €	
CLUB ULM	1 500,00 €	
DIVERS		
MYOSOTIS	100,00 €	
SPA	1 200,00 €	
PAROISSE	200,00 €	
ST VINCENT DE PAUL	150,00 €	
DIVERS		
SAPEUR S POMPIERS	2 000,00 €	
LA CHACOULIENNE	500,00 €	500,00 €
	56 790,36 €	3 500,00 €

10- Montant de la participation financière CFAIE VAL-DE-REUIL - /2020-019

Un soutien financier pour la formation des apprentis est demandé par le Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure, (CFAIE) de Val-de-Reuil pour treize élèves résidant à Saint-André-de-l'Eure.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE VERSER** la participation pour 13 apprentis à raison de 50 € par apprenti, soit 650 € pour le compte du C.F.A.I.E de Val-de-Reuil.

11- Montant de la participation financière CFAIE EVREUX - /2020-020

Un soutien financier pour la formation des apprentis est demandé par le Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure, (CFAIE) d'Evreux pour neuf élèves résidant à Saint-André-de-l'Eure.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE VERSER** la participation pour 9 apprentis à raison de 50 € par apprenti, soit 450 € pour le compte du C.F.A.I.E d' EVREUX.

12- Convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) - /2020-021

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT est donc un cadre intégrateur qui se matérialise par une convention signée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la ville principale de l'EPCI, tout ou partie de ses autres communes membres, l'Etat et ses établissements publics, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

En tant que second pôle d'attraction d'Evreux Portes de Normandie après le pôle urbain d'Evreux, Saint-André-de-l'Eure va intégrer l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT). Ainsi la commune disposera d'un cadre permettant de développer une stratégie et un programme d'actions pour son cœur de bourg. Tout comme Evreux, elle bénéficiera par ailleurs d'un outil de résorption de la vacance via le dispositif de défiscalisation « Denormandie » permettant aux propriétaires bailleurs de réaliser des travaux d'économie d'énergie défiscalisés, sous réserve de pratiquer des loyers plafonnés pendant 6, 9 ou 12 ans.

Il est proposé au conseil municipal, à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention et tout document mettant en place le dispositif Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

13- Détermination des ratios pour les avancements de grade 2020 /2020-022

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour déterminer les taux de promotions (ratios) applicables aux fonctionnaires (hors Police Municipale), pouvant être promus au titre de l'avancement de grade à compter de 2020 suite à l'avis favorable du comité technique (Centre de Gestion).

- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.
- VU la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, relative à la fonction publique territoriale,
- VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 23/01/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✦ De retenir les ratios tels que définis dans le tableau ci-dessous de l'année 2020 :

Grades	Nbre d'agents concernés	ratios
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	100
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	100
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	2	100
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	3	100
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	100

- ✦ D'effectuer le(s) avancement(s) de grade correspondant(s).
- ✦ De modifier le tableau des emplois et d'inscrire au budget, les montants correspondants.
- ✦ D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document s'y rapportant.

1- - Informations dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire :

Néant.

2- - Information MAPA

Néant.

3- - Informations Conseil Communautaire :

Néant.

4- - Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 16.

